



Licenciement faute grave

Par **arfa57**, le **07/10/2015 à 15:23**

Bonjour

Je suis commercial j'ai abusé des clients il m'a signé un autre travail par rapport à ce que je leur ai dit il veut porter plainte malversation aboutie etc mon employeur va me licencier pour faute grave et me reprendre mes commissions et mes primes que faire ?

Par **P.M.**, le **07/10/2015 à 16:18**

Bonjour,

S'il y a dépôt de plainte, il ne vous reste plus qu'à attendre d'abord la décision du Procureur de la République puis éventuellement votre condamnation pénale mais je ne vois pas trop quel recours vous pourriez exercer contre l'employeur si les faits sont avérés...

Par **arfa57**, le **07/10/2015 à 16:35**

Pas de plainte pour le moment
Et concernant mes reprises sur salaire?

Par **P.M.**, le **07/10/2015 à 17:06**

Pour la ou les plainte(s), je l'avais mis au conditionnel même si vous indiquiez que c'est une volonté des clients...

Si les commissions et primes ont été indûment versées suite à des malversations, il ne paraît pas illégitime que l'employeur récupère le trop perçu...

Merci pour votre attention...

Par **arfa57**, le **07/10/2015 à 17:12**

Ok simplement lui c'est fait payé alors ?

Par **P.M.**, le **07/10/2015 à 17:55**

Dans l'état des informations sibyllines que vous distillez, il ne m'est pas possible d'avoir un avis pour répondre à votre questionnement...

Par **arfa57**, le **07/10/2015 à 18:04**

Ok je vais être plus claire

Commercial auprès des particulier rémunération sur chantier passés encaissés

Ok peut-être que j'ai dis des choses qui ne correspondais pas mais mon employeur sais fait payer par les organisme de crédit une fois les chantiers passés je ne pense pas qu'il va les rembourser

Voilas

Merci

Par **P.M.**, le **07/10/2015 à 19:04**

Vous ne pensez pas mais l'employeur est responsable civilement de vos agissements et il peut très bien devoir rembourser les clients, sans parler de son image de marque éventuellement écornée...